



PLANTS FERMIERS PDT

Demande de prélèvement

TUBERCULES

En application de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre pour les plantations 2023, 2024 et 2025

Raison sociale du demandeur :

Laboratoire destinataire des prélèvements :

Champ	Nom			
	Dépt _ Commune			
	N° îlot			
Parcelle	VARIETE du plant certifié implanté			
	ORIGINE (n° lot du plant certifié implanté)			
	Surface (ha) du lot implanté en plants certifiés			
Analyses obligatoires à demander au laboratoire : <i>Clavibacter michiganensis subsp. Sepedonicus</i> + <i>Ralstonia solanacearum</i>				
Analyses à demander au laboratoire <i>Méloïdogyne chitwoodi</i> + <i>Méloïdogyne fallax</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON	
Sans précision du demandeur, les analyses <i>Méloïdogyne chitwoodi</i> et <i>Méloïdogyne fallax</i> seront faites suivant l'article 9 du règlement d'application				
Date arrachage prévue				
Tonnage de tubercules récoltés qui sera destiné au plant de ferme				
Adresse du lieu du stockage				

La présence du producteur sera nécessaire le jour du prélèvement de tubercules afin de pouvoir prélever les différents lots avec certitude.

Un examen visuel des tubercules prélevés sera réalisé par le préleveur pour les organismes de quarantaine suivant : *Synchytrium endobioticum*, *Epitrix sp.*, *Premnotrypes*, *Tecia solanivora*, *Nacobbus aberrans*, *Meloidogyne enterolobii*

Demande à retourner à :

FREDON Grand Est - site de Reims _ 2 Esplanade Roland Garros _ 51100 REIMS

Mail : contact@fredon-grandest.fr - 07 54 36 92 25



FREDON Grand Est
Siège social : CREA – 2 esplanade Roland Garros – 51100 REIMS
SIRET : 440 409 175 00013
Contact : 03.26.77.36.70 / contact@fredon-grandest.fr